

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC****Séance du jeudi 05 mars 2026**

<p><b>Date de la convocation</b> 25/02/2026</p> <p><b>Date d'affichage</b> 25/02/2026</p> <p><b>Membres :</b></p> <p><b>En Exercice :</b> 14</p> <p><b>Présents :</b> 12</p> <p><b>Votants :</b> 12</p>	<p><i>cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i></p> <p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b></p> <p><b>Excusé(e)s :</b> Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude FROMENT</p>
---	--

**Objet: Utilisation salle des fêtes par l'association inflorescence dimanche 08 mars 2026 - DE\_20260305\_006**

Madame Bussy Camille responsable de l'association inflorescence sollicite le conseil municipal de Roussennac pour l'utilisation de la salle des fêtes de Roussennac dans le cadre d'une animation exceptionnelle le dimanche 08 mars 2026 de 10h à 12h.

Après avoir délibéré à son unanimité le conseil municipal de Roussennac décide de répondre favorablement à cette demande. En contrepartie, l'association inflorescence s'engagera à verser 10€ pour l'utilisation de la salle des fêtes de ROUSSENNAC afin de pallier aux frais de chauffage et d'électricité. Une convention d'utilisation sera signée par les deux parties.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 04/11/2024  
et publication ou notification  
le 04/11/2024

Roussennac, le 06/03/2026  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de Séance  
Jean-Claude FROMENT



Le Président  
Marie-Laure CAMBOULAS




Date de transmission de l'acte: 10/03/2026  
Date de réception de l'AR: 10/03/2026

012-211202064-DE\_20260305\_006-DE  
A G E D I